



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2016

Étaient présents : P.Vuillaume, Ch.Baa-Puyoulet, ML.Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos, Y Lafon, , O.Memain, P.Nadau, J.Places,
Absents excusés : Th Lassalle-Carrere
Secrétaire de séance : P Nadau

1. Comptes rendus du Conseil Municipal

Compte rendu du 2 décembre 2015
Compte rendu du 15 janvier 2016

Sans commentaires, ils sont approuvés à l'unanimité

2. Procès "Ferme des Cascades"

M JM Gabriel gérant de La Ferme des Cascades à Sazos a déposé une requête en référé auprès du Tribunal Administratif de Pau le 16 décembre 2015. L'audience a eu lieu le 6 janvier 2016.

M Gabriel demandait la suspension de la décision de la Mairie du 10 juillet 2015, décision qui lui supprimait l'autorisation d'occupation du domaine public sur un emplacement situé Place Montblanc. Il soutenait qu'il y avait urgence d'abroger cette décision qui le privait d'une part substantielle de son chiffre d'affaires.

Nous avons défendu que la décision en cause n'était pas d'abroger notre décision car il n'y avait pas d'autorisation d'occuper le domaine public depuis mars 2014 et qu'il n'y avait pas urgence puisque M Gabriel vendait sa marchandise sur plusieurs marchés : Luz, Barèges; Pierrefitte et Argelès. Dans ces conditions, le juge des référés a précisé que la requête présentée par la Ferme des Cascades était rejetée.

3. Mutation POS en RNU

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR, adoptée le 24 mars 2014 pose le principe selon lequel les POS Plan d'Occupation des Sols non transformés avant le 31 décembre 2015 en PLU Plan Local d'Urbanisme deviendront automatiquement caducs. Cette caducité aura pour conséquence de soumettre la commune au RNU Règlement National d'Urbanisme. Le maire conserve la compétence urbanisme pour délivrer les permis mais leur délivrance sera soumise à l'avis de la Préfète.

4. Travaux 2016

Les travaux importants envisagés pour l'année 2016 sont :

- Toit de l'église d'Esquièze
- Recherche des fuites d'eau
- Chemin de l'accès au château
- Création d'une cuisine à l'école pour réinstaller la cantine scolaire
- Reconstruction du lavoir
- Destruction de la " tour haute " ancien transformateur à Sère par le SIVU
- Aménagement du centre-ville
- Réfection des WC de la mairie
- Création d'enclos pour les poubelles place Montblanc, Clos St Michel, lavoir
- Installation de 2 columbariums à Sère et Esquièze
- Réfection d'un terrain de tennis
- Création d'un terrain de pétanque
- Effondrement cimetière de Sère
- Peinture salle municipale

Ces projets feront l'objet d'études plus élaborées lors de la discussion budgétaire 2016.

5. Régie des Sports de Luz Ardiden :

Retour sur réunion du 20 janvier en sous-préfecture d'Argeles Gazost.

Le maire, président du conseil de régie fait état de la situation budgétaire et résume la réunion qui s'est tenue en sous-préfecture le 20 janvier, réunion qui avait pour objet de négocier des solutions avec les partenaires financiers pour permettre la Régie de continuer à être exploitée.

Je pense que nous avons présenté un dossier de qualité. Nous avons eu des retours positifs de Mme la Sous-Préfète, de la Directrice de la Banque de France, des Conseillers Départementaux et du Directeur de la DGfip.

Nous avons montré que nous gérons dans la rigueur depuis 2 ans:

- Baisse de dépenses de fonctionnement plus importantes que les baisses de recettes de fonctionnement au cours de l'exercice 2015 (200 000€ enlevés au déficit cumulé de fonctionnement en 2 ans – Déficit 2013 : 962 000 €, déficit 2015 : 740 000€)
- Restriction massive et report dans nos dépenses en investissement été 2014 et 2015
- Prospective réaliste autour de trois axes stratégiques.

1/ Continuation de la rigueur budgétaire

2/ Augmentation de fréquentation en ouvrant le domaine avec le projet de Cauterets (sans coûts additionnels pour la Régie de Luz),

3/ Lancement d'un Cahier des Charges au Printemps pour une option de Délégation de Service Public de long terme.

Bien sûr nous avons fait état de l'impact de la Régie sur la Vallée Toy et montré que la structure de la dette n'était pas adaptée à la bonne gestion de la station de ski. (Durée résiduelle moyenne de 6 ans et 10 mois! Alors que les collectivités territoriales ont des prêts étalés sur 15 ans.)

Malgré une bonne écoute de la part de nos partenaires financiers, leur retour s'est concentré sur leurs propres contraintes techniques et administratives (conjoncture actuelle, renégociation déjà réalisé en 2008 etc..) et sur le coût prohibitif d'un reprofilage total de notre encours de dette.

Sentant que la Caisse d'Epargne était prête à opposer un veto à tout reprofilage important, et voyant que le CA était prêt à avancer une proposition différente, nous nous sommes dirigés vers l'option proposée par le CA. (pas encore validée par tous les partenaires). L'annuité de 2016 serait entièrement reportée en fin de contrat. Cela aurait pour conséquence de nous dégager du temps et de la trésorerie et les pénalités seraient beaucoup moins importantes qu'un reprofilage total.

Nous attendons des informations complémentaires de nos partenaires bancaires et demandons à Finance Active d'explorer cette option.

6. Branchement eau potable en provenance de Yer de Prat

Les travaux de captage et de distribution à partir de la source de Yer de Prat sont pratiquement terminés, la réception des travaux devant se faire dans les jours prochains. Pour rappel les travaux sur Pouey se sont élevés à 1 872 920€ HT et 613 820 € HT sur Yer de Prat en participation avec Luz, Esterre, Vizos.

7. Commission Sécurité Hôtel de Londres

Le dernier arrêté d'exploitation de l'hôtel de Londres est échu depuis le 16 octobre 2015. Cette durée avait été accordée pour permettre au propriétaire de l'hôtel d'effectuer les travaux suite au diagnostic réalisé par le bureau d'études SOCOTEC. Ce diagnostic n'a été réalisé que le 11 décembre 2015.

La mairie est aujourd'hui en attente de la réception des travaux recommandés par SOCOTEC.

8. Ouverture de crédits Budget Principal 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits en attente du vote du Budget Principal 2016, afin de pouvoir honorer les factures le plus rapidement possible concernant l'organisme suivant :

CHARPENTERIE DU PAYS TOY compte 21318-293 :	10 559 €
LBTP compte 21531-287 :	3 350 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote l'ouverture de ces crédits
- S'engage à inscrire les sommes ci-dessus sur le budget principal 2016.

9. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois déclarations d'intention d'aliéner un bien :

- DIA présentée par Maître SINGUINIA notaire à MORLAAS (64), propriétaire ASO Chantal, et dont l'acquéreur est Monsieur BAREAU, concernant un local d'habitation situés Section A n° 203, 652 et 655 au 40 Avenue du Barège.
- DIA présentée par Maître ROCA notaire à ARGELES-GAZOST (65), propriétaire

Mr Mme BILLAT, et dont l'acquéreur est Mr NOGUE, concernant un terrain situé Section A n° 838, au lieu dit Sère.

- DIA présentée par Maître ROCA notaire à ARGELES-GAZOST (65), propriétaire Mr PAGET, et dont l'acquéreur est Mr CAGNATI, concernant un terrain situés Section A n° 834, au 1 Cami deth Trey.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ces droits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **décide de renoncer** au droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme.

10. Animations de l'été

Deux animations sont aujourd'hui envisagées :

- Une exposition sur l'entomologie : collection d'insectes : Mr Guilhem
- Concert par une troupe de ténors

11. Dépliant touristique

Marie Lise Broueilh et Jacques Placés ont présenté au conseil un projet de dépliant à destination des touristes "Esquièze Sère en ballades". Ce dépliant avec des versions en anglais et en espagnol, permettra aux touristes de visiter le village et découvrir ses richesses. Des devis sont en cours pour sa réalisation.